



S'Wescherblattel

N° 109 Septembre 2025

Le mot du Maire



Mairie de Westhouse

137 rue Principale
67230 Westhouse

Téléphone : 03 88 74 40 05

Nous contacter

secretariat.mairie@westhouse.fr

Site internet

www.westhouse.info

Page Facebook

[https://www.facebook.com/
Commune-de-Westhouse-
106599247815478](https://www.facebook.com/Commune-de-Westhouse-106599247815478)

Au sommaire

La Mairie	2
Les infos	9
Les anniversaires	13
Les associations	15
Rétrospective	19



Liewi Weschere, liewi Wescher,

La rentrée est toujours un moment fort pour toutes les familles et pour notre commune. Après quelques semaines de vacances bien méritées, les enfants retrouvent le chemin de l'école et la vie associative, culturelle et sportive reprend pleinement son rythme.

Cette année, nous avons souhaité aller plus loin pour faciliter le quotidien des parents : un accueil du matin, de 7 h à 8 h, est à l'étude avec la commission scolaire et petite enfance, afin de mieux accompagner les familles qui en ont exprimé la demande.

La cérémonie des nouveaux arrivants s'est tenue fin août et nous avons constaté que le format « brunch » a été très apprécié. Plusieurs participants ont souligné la richesse de la vie associative de notre village, ce qui nous encourage à la soutenir et à la promouvoir davantage.

Par ailleurs, la commune a obtenu un financement couvrant la moitié des coûts nécessaires à la réfection du pont communal situé au lieu-dit Erlen. Les travaux débiteront le 15 septembre, et nous espérons que cet aménagement favorisera un retour rapide à la normale.

Une borne va être inaugurée en hommage à la 2^e Division Blindée, commandée par le Général Leclerc, qui a contribué à la libération de l'Alsace et de notre village. L'inauguration aura lieu le 15 novembre, remplaçant exceptionnellement la cérémonie du 11 novembre, et tous les habitants sont invités à y participer pour rendre hommage aux soldats avec dignité.

Cette année, le mois de septembre marque également le début d'une période particulière sur le plan électoral. À six mois des élections municipales, la communication du conseil municipal doit rester neutre et strictement informative, afin de garantir l'égalité entre les candidats et la sincérité du scrutin. Nous continuerons donc à diffuser uniquement des informations pratiques et utiles, permettant à chacun de suivre la vie municipale en toute transparence.

Nor dana Summerferia, wensch ich eisch a guedi rücker in's alltägliche.

« Après ces vacances d'été, je vous souhaite un bon retour dans la vie de tous les jours. »

Votre Maire



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 juin 2025

Membres présents : STRIEBEL Christian, KISTNER Audrey, EHRHARD Nicolas, FRITSCH Estelle, ETIENNE Céline, FEIST Agnès, FROMM Éric, GASS Marc, LUTZ Franck, MOENCH Jacky, MULLER Jean-Christophe, RINGEISEN Christian, SCHAEFFER Véronique, SCHEER Thomas, WEEBER Marie-Anne, WISSENMEYER Franck, WOEHREL Véronique

Absents excusés : FUHRMANN Mireille (procuration à KISTNER Audrey)

Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint pour tenir la réunion.

ORDRE DU JOUR

1/ DCM20250005-1 : Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à L'UNANIMITÉ, de procéder à la désignation de Madame Marie-Anne WEEBER pour remplir cette fonction.

2/ DCM20250005-2 : Approbation du procès-verbal de la séance du 03 juin 2025

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à L'UNANIMITÉ le procès-verbal de la réunion ordinaire du 03 juin 2025.

3/ Ressources Humaines

DCM20250005-3 : Modification de la Durée Hebdomadaire de Service de l'adjoint administratif

Le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal, en date de 14 avril 2025, il avait expliqué aux conseillers qu'il souhaitait augmenter la Durée Hebdomadaire de Service de l'agent [REDACTED] en raison de la charge importante de travail en mairie. Pour cela, il a procédé à une saisine du Comité Social Territorial et a obtenu un avis favorable. Il propose aux conseillers de délibérer sur ce sujet.

VU le Code Général de la Fonction Publique et les décrets applicables aux fonctionnaires territoriaux, la délibération du Conseil Municipal en date du 26/06/2023 créant le poste d'adjoint administratif avec un coefficient d'emploi de 28/35èmes et l'avis du Comité Social Territorial en date du 28 mai 2025 ;

Considérant que l'agent [REDACTED] accepte la modification de sa Durée Hebdomadaire de Service ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ, décide :

- **DE SUPPRIMER** le poste d'adjoint administratif avec un coefficient d'emploi de 28/35èmes ;

- **DE CREER** le poste d'adjoint administratif avec un coefficient d'emploi de 35/35èmes à partir du 1^{er} juillet 2025 ;
- **DE PUBLIER** la vacance de poste auprès du Centre de Gestion ;

Information : Recensement de la population en 2026

Le Maire informe les conseillers que l'Insee organise le recensement de la population l'année prochaine. Ce recensement aurait dû être organisé en 2025 mais en raison du covid, il a été repoussé d'une année.

La commune devra pour procéder à ce recensement, qui aura lieu de mi-janvier à mi-février 2026, recruter un agent coordonnateur et 3 agents recenseurs (300 foyers par agent). Ce coordonnateur devra suivre une formation et aura la charge de la centralisation de la collecte des données.

Il les informe qu'il a nommé [REDACTED] comme coordonnateur communal. Les agents recenseurs, qui ne peuvent être des élus, seront rémunérés par la commune (leur taux horaire sera établi ultérieurement). L'Etat dotera la commune d'une subvention pour ce recensement mais le montant alloué (qui n'est pas encore connu) ne couvrira pas les frais de personnel.

Marc GASS demande si le recensement se fait par papier ou par internet. Le Maire lui répond que l'Insee incite fortement les personnes à faire leur recensement par internet et qu'en Alsace 75 %, des questionnaires se font par internet.

Nicolas EHRHARD demande comment va être organisée la communication autour de cet événement, le Maire lui répond que les supports de communication seront fournis par l'Insee à partir de septembre.

4/Finances

DCM20250005-4 : Télétransmission des décisions budgétaires du CCAS via la commune

Le Maire expose :

Le CCAS dont les recettes de fonctionnement annuelles sont inférieures à 30 489,80 € (en application du décret n°87-130 du 26/02/1987), a la possibilité de retracer ses opérations dans une comptabilité annexée à celle de la commune de rattachement. Le budget adopté par le conseil d'administration est alors présenté en annexe du budget de la commune ; les comptes de l'établissement public communal sont arrêtés par son conseil d'administration et présentés toujours en annexe des comptes de la commune de rattachement.

Après vérification du compte administratif 2024, les recettes de fonctionnement du CCAS étant inférieures au seuil précité, la commune a la possibilité de rattacher le CCAS pour la transmission des actes budgétaires. Pour cela, le Conseil Municipal et l'assemblée délibérante du CCAS doivent délibérer en ce sens. Le Maire explique aussi aux conseillers qu'il serait plus économique de télétransmettre les délibérations et les documents budgétaires à la Préfecture via la commune puisque cette dernière le fait déjà.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ, décide d'autoriser le Maire à télétransmettre les actes budgétaires du CCAS par le biais de la commune.

DCM20250005-5 : Plan de financement de la borne de la 2ème Division Blindée

Le Maire explique : par délibération du 07/12/2023, le Conseil Municipal a donné son accord pour le projet de mise en place d'une borne de la 2^{ème} Division Blindée : serment de Koufra dans la commune.

Pour l'organisation de cette cérémonie, la commune peut prétendre à plusieurs subventions. Cependant pour faire ces demandes, il y a lieu de présenter un plan de financement prévisionnel. Il présente aux conseillers un plan de financement prévisionnel, qui a été décidé par la commission chargée de son organisation ; cette dernière s'étant réunie le 19 juin 2025 pour établir le calendrier et l'organisation de l'ensemble du projet. Le Maire précise aux conseillers qu'il s'agit d'une estimation budgétaire haute, mais qu'il veillera à négocier les meilleurs prix possibles.

Fournisseur	Matériel/travaux/prestation	Montant HT	Montant TTC
Acquisitions et installations d'une borne et de panneaux d'informations			
SIEHR	Gravier et/ou sable concassé pour mise en place de la borne 1m3		30,00 €
	Pavés 6m2		420,00 €
MOULAGE INCLUSION & RESINE CHERBOURG EN COTENTIN	Borne serment de Koufra		2 000,00 €
	Transport et fixation au sol		450,00 €
SIGNATURE	Support panneaux d'affichage et plaques		3 394,00 €
ARCOLOR COMBOURG	Panneau spécifique - fondation Maréchal Leclerc de Hauteclocque pour la borne		400,00 €
	SOUS-TOTAL		6 694,00 €
Cérémonie			
Association de reconstitution historique WW2	Exposition véhicules de l'armée		1 560,00 €
	Vin d'honneur pour 200 personnes x 15 euros		3 000,00 €
FLEURS AGNES	Gerbes / couronnes x 3		300,00 €
EMMAUS	Location de vaisselle 360 verres à vin et 150 chopes à bière		259,50 €
AMAZON	Décors & goodies (fanions, bougies, fleurs)		500,00 €
AMAZON	Guirlandes drapeaux français 10m.x 5		50,00 €
AMAZON	Ruban tissu tricolore x 25 m.		65,00 €
AMAZON	Cocordes, drapeaux de tables, nappes, serviettes		200,00 €
	Location de costumes 8 x 45 euros		270,00 €
	Cartons d'invitation (réalisation et impression) + frais postaux		400,00 €
Benfeld tv	Un ou deux sites avec le même son sur les 2		400,00 €
	SOUS-TOTAL		7 004,50 €
	TOTAL ESTIMATIF		13 698,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 1 abstention (Franck LUTZ) et 17 voix POUR, approuve le plan de financement ci-dessus, autorise Monsieur le Maire à entreprendre des demandes de subventions et à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

5/ Travaux

DCM20250005-6 : Pose d'un grillage sur un mur mitoyen le long du presbytère

Le Maire explique aux conseillers que Monsieur Éric FROMM a construit sur ses deniers propres un muret

mitoyen le long du presbytère. Le muret étant mitoyen, les frais sont à partager à part égal entre les propriétaires, c'est pourquoi le Maire propose d'y ajouter un grillage rigide d'une hauteur de 1mètre et dont le coût a été estimé à environ 1 500 €. Le conseiller Éric FROMM donne quelques explications supplémentaires sur la construction du muret. Le Maire invite Éric FROMM à sortir de la salle le temps du vote.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve, à L'UNANIMITÉ des conseillers présents, la pose d'un grillage rigide avec poteaux, d'un 1 mètre de hauteur sur le muret le long du presbytère par la commune

DCM20250005-7 : Coupe sanitaire des peupliers

Le Maire explique :

La commission et ceux qui étaient présents pour le plan REBOND ont constaté que les peupliers de la peupleraie (section 21 parcelle 41) commencent à être malades. Pour les valoriser et pour éviter les pertes financières, il faut procéder rapidement à leur coupe. Il propose de profiter de la présence de l'entreprise « Forêt d'ici » pour cette coupe. Cette dernière propose 25€/m3 et 10€/tonne, ce qui permettrait à la commune d'obtenir une recette de 4 450 €.

Nicolas EHRHARD souligne qu'il faudra revaloriser le terrain après cette coupe. Le Maire dit que cela peut être fait dans le cadre de la trame bleue et verte : une action a déjà été proposée, elle devra être débattue ultérieurement. Christian RINGEISEN signale qu'il a repéré d'autres arbres qui nécessiteront une coupe en raison de leur dangerosité.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve, à L'UNANIMITÉ, la coupe sanitaire des peupliers.

Information :

Le Maire informe les conseillers qu'un tilleul malade doit être abattu près de l'étang de pêche. Il représente un danger, il pourrait tomber à tout moment et provoquer des accidents. Christian RINGEISEN précise qu'un devis de l'ONF doit être établi pour cette coupe.

6/ Présentation des rapports du SDEA

Monsieur Franck WISSENMEYER présente aux conseillers les rapports annuels de 2024 du SDEA.

7/ Intercommunalité

DCM20250005-8 : Demande d'adoption d'une répartition des sièges en fonction d'un accord local : fixation du nombre de sièges et répartition des sièges entre les communes membres

Le Maire rappelle que les communes membres de l'intercommunalité ont jusqu'au 31 août 2025 pour délibérer sur un accord local qui permet au conseil communautaire de totaliser 58 membres. Actuellement, le conseil communautaire est déjà composé de 58 membres selon une répartition identique. Ce nombre donne satisfaction car il permet une bonne représentativité des communes au sein de l'assemblée délibérante mais également des commissions thématiques. C'est pourquoi, il est proposé de le maintenir.

Les différentes simulations conduites ne permettent d'aboutir qu'à un seul scénario à 58 membres dont la ventilation est ci-après détaillée étant entendu que la répartition dite de droit commun n'est que de 47 conseillers communautaires.

Il est rappelé que cet accord local ne peut être entériné par le préfet que si *la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population locale de l'EPCI ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de cette population totale se prononce dans ce sens en vertu du VII de l'article L. 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales*

qui dispose qu' « *Au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux, il est procédé aux opérations prévues aux I, IV et VI.* ».

Le Maire rappelle que le Bureau des maires en date du 7 mai 2025 a émis un avis favorable sur la fixation à 58 du nombre de sièges de la prochaine assemblée délibérante de la Communauté de Communes du canton d'Erstein réparti comme suit en accord local.

Il est précisé que la loi prévoit un conseiller communautaire suppléant pour les communes ne disposant que d'un seul siège de conseiller communautaire.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-6-1 et suivants et la circulaire ministérielle en date du 15 mars 2025 relative à la recomposition de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et suite à l'exposé de M. le Maire,

De décider de fixer le nombre de conseillers communautaires de la future assemblée délibérante de la communauté de communes du canton d'Erstein à **58** conseillers selon la répartition suivante :

Nom de la commune	Population Municipale 2025	Répartition Amiable 2026-2032
Erstein	11076	11
Benfeld	5922	6
Gerstheim	3457	3
Rhinau	2699	2
Huttenheim	2694	2
Nordhouse	1729	2
Westhouse	1638	2
Hindisheim	1552	2
Matzenheim	1504	2
Sand	1413	2
Boofzheim	1383	2
Obenheim	1381	2
Kertzfeld	1222	2
Kogenheim	1206	2
Rosfeld	1030	2
Hipsheim	1014	2
Sermersheim	974	1
Herbsheim	963	1
Osthouse	955	1
Schaeffersheim	841	1
Limersheim	683	1
Diebolsheim	673	1
Friesenheim	617	1
Uttenheim	584	1
Bolsenheim	572	1
Witternheim	509	1
Daubensand	408	1
Ichtratzheim	389	1
TOTAUX	49088	58

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à L'UNANIMITÉ, **DECIDE DE FIXER** le nombre de conseillers communautaires de la future assemblée délibérante de la communauté de communes du canton d'Erstein à **58** conseillers selon la répartition ci-dessus.

DCM20250005-9 : Transfert de la compétence « eau » à la Communauté de communes du canton d'Erstein au 1^{er} janvier 2026

Le Maire expose :

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dit loi NOTRe, notamment modifiée par la loi n°2018-702 du 3 août 2018, prévoyait de rendre obligatoire le transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes dès le 1^{er} janvier 2026.

Cela aurait conduit automatiquement à ce que la compétence eau revienne à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein (3CE).

La loi du 11 avril 2025 a assoupli la loi NOTRe et le transfert de la compétence eau à la 3CE n'est plus obligatoire.

Il est cependant possible à l'intercommunalité de vouloir exercer cette compétence eau à titre facultatif.

Les raisons conduisant à ce choix sont les suivantes :

Au plan global :

- Pour conforter la gestion globale de l'ensemble du cycle de l'eau à l'échelle de l'intercommunalité : Grand Cycle de l'Eau (GCE), assainissement, pluvial et eau et définir une politique partagée à l'échelle de la 3CE, en proposant une conférence de l'eau pour une vision globale partagée avec les délégués communautaires.
- Pour s'assurer de l'articulation et la coordination entre commissions locales et 3CE sur les financements (GCE et pluvial) et programmes de travaux.
- Pour faire l'interface avec les politiques publiques associées : urbanisme, aménagement, économie, tourisme, emploi, ...
- Pour renforcer le rôle du délégué sur la question du cycle de l'eau.

Au plan opérationnel :

- Pour poursuivre la mutualisation rendue nécessaire par les enjeux de la ressource en eau (cf. travaux d'interconnexion en cours) et maîtriser les évolutions tarifaires.
- Pour travailler à l'échelle de l'intercommunalité sur la question de la qualité de l'eau, à l'image de la STEP de Benfeld et les actions de protection de la ressource.
- Pour poursuivre ensemble les travaux de renouvellement des réseaux pour une gestion durable au bénéfice des générations futures.
- Pour conforter les axes de solidarités.

A ce jour, la compétence « Eau », relevant des communes, est exercée par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (SDEA).

L'article L.5214-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit les conditions d'application du mécanisme de représentation-substitution relatives aux syndicats assurant l'exercice des compétences en matière d'eau.

Ainsi, à la date du transfert de la compétence eau à la

Communauté de Communes du Canton d'Erstein, cette dernière se substituera, au sein du syndicat, aux Communes qui le composent.

Il est rappelé que le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente délibération, pour se prononcer sur ce transfert.

En l'absence de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Si les conditions de majorité sont remplies (deux tiers des Conseils Municipaux représentant plus de la moitié de la population totale ou au moins la moitié des Conseils Municipaux représentant les deux tiers de la population totale), le transfert de compétence est prononcé par arrêté préfectoral.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU les différents articles du Code Général des Collectivités Territoriales, des différents arrêtés préfectoraux et de la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 juin 2025 se prononçant en faveur du transfert de la compétence « Eau » à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein,

CONSIDERANT les différentes raisons énumérées ci-dessus et **ENTENDU** l'exposé du Maire

Décide, à L'UNANIMITE,

- **D'APPROUVER LE TRANSFERT** la compétence « Eau » à la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2026,
- **DE MODIFIER** les statuts de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein pour y intégrer la compétence « Eau » au titre des compétences facultatives,
- **DE RAPPELER** que la Communauté de Communes se substituera au sein du SDEA à la Commune en vertu du principe de représentation-substitution,
- **DE DEMANDER** au Préfet de modifier par arrêté les statuts par transfert de la compétence « Eau » au titre des compétences facultatives, sous réserve de l'obtention des conditions de majorité qualifiée.
- **DE NOTIFIER** la présente délibération au préfet et à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

8/ DCM20250005-10 : Délégations du Maire : compte-rendu d'information sur les devis

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux pouvoirs délégués au Maire par le Conseil Municipal et la délibération n°20200004-3-1 en date du 8 juin 2020 portant délégation des attributions du Conseil Municipal au Maire ;

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, **PREND ACTE** du compte-rendu d'information dressé par Monsieur le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégations qu'il détient selon l'article L2122-22 du CGCT.

- Devis Berner – Visserie pour atelier communal – 155,81€ HT soit 186,97€ TTC
- Devis Vivaparc – Maintenance pyramide de corde – 1 190€ HT soit 1 428€ TTC

- Devis Zaegel – Débroussailleuse / support / batteries – 1 895,67€ HT soit 2 274€ TTC
- Devis Certifeu – Vérins pneumatiques - salle polyvalente – 1 934,20€ HT soit 2 321,04€ TTC
- Devis USAGOA – Location de véhicules inauguration borne 2ème DB – 1 560€ TTC
- Devis Signature – Panneaux de police – 669,51€ HT soit 803,41€ TTC
- Devis Signature – Chemins ruraux – 214,68€ HT soit 257,62€ TTC
- Devis Wurth – EPI agent technique – 256,25€ HT soit 315,90€ TTC
- Devis Berner – Outils atelier communal – 173,93€ HT soit 208,72€ TTC

9/ DIA

Le Conseil Municipal prend connaissance de 5 Déclarations d'Intention d'Aliéner parvenues en Mairie et approuve la décision du Maire de ne pas préempter.

Le Maire présente aux conseillers la liste des différentes demandes d'urbanisme accordées ou refusées depuis le dernier Conseil Municipal.

10/ Informations diverses :

Le Maire informe les conseillers que le SDEA a fait la vérification de 6 puits d'incendie le mardi 24 juin et le mercredi 25 juin 2025.

Le Maire informe les conseillers que les travaux de reconstruction du pont au lieu-dit Erlen aura lieu en septembre et les informe que la demande de subvention au titre des amendes de police faite auprès de la CEA a reçu un avis favorable. La commune sera subventionnée à hauteur de 14 774€ calculée sur un taux de 40% sur un montant subventionnable de 36 933€ HT.

Audrey KISTNER informe les conseillers qu'une commission et le jury 3 fleurs passera dans la commune entre le 15 et le 17 juillet 2025. Nicolas EHRHARD complète les informations. Marc GASS précise qu'il faudra passer vérifier les parterres avant l'arrivée du jury.

Audrey KISTNER informe les conseillers que le premier firowe traffe aura lieu le vendredi 4 juillet et durant cette soirée il y aura une vente de pizzas. Elle demande aux conseillers si parmi eux il y a des volontaires pour les grillades du firowe traffe du 8 août 2025 car ils ne sont pas assez nombreux.

Le Maire informe les conseillers que cette année la cé-

rémonie des nouveaux arrivants sera organisée le 24 août 2025 autour d'un brunch de bienvenue dans la cour de l'école de la Place.

Le Maire informe les conseillers qu'une journée conviviale sera organisée pour les élus et les agents communaux le 30 août 2025.

L'APEW après avoir fait un sondage, a fait une demande pour l'accueil des enfants le matin avant l'école. Le Maire et les adjoints réfléchissent à l'organisation de cet accueil mais il se pose le problème du personnel pour le faire. En effet, il faut une personne qui accepte de travailler de 7h à 8h. Ils ont demandé en premier aux Atsem et aux agents du périscolaire mais ces derniers ne peuvent pas assurer cette mission. Christian RINGEISEN demande si cet accueil serait payant. Audrey KISTNER confirme que ça le sera. Si quelqu'un est trouvé pour assurer cette mission, le Maire souhaiterait faire un nouveau sondage pour savoir combien de personnes seraient vraiment intéressées par cet accueil car il faudra un minimum d'enfants par jour et deux agents pour assurer la mission.

L'ordinateur de la secrétaire générale de mairie est hors service, il doit être remplacé au plus vite.

Jean-Christophe MULLER demande pourquoi la fontaine de l'aire de jeux ne fonctionne pas. Le Maire lui répond qu'elle a été réouverte lundi après avoir été arrêté en hiver.

Marc GASS se dit satisfait de l'objectif en phase d'être tenue pour la venue du jury des 3 fleurs.

Nicolas EHRHARD fait le bilan du Repair'café qui a été organisé le samedi 21 juin 2025 : il y a eu 45 visiteurs, 60 objets réparés, 67% de déchets évités. La meuleuse de la commune a été réparée. Il indique que le devis pour l'isolation phonique de la grande salle est à refaire.

Agnès FEIST suggère de recoller les barrettes des tables du conseil.

Tous les points ayant été abordés, le Maire clôt la séance à 21h15.

La secrétaire de séance

Marie-Anne WEEBER

Le Maire

Christian STRIEBEL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 02 septembre 2025**

Membres présents : STRIEBEL Christian, KISTNER Audrey, EHRHARD Nicolas, FRITSCH Estelle, ETIENNE Céline, FEIST Agnès, FROMM Eric, FURHMANN Mireille, GASS Marc, LUTZ Franck, MOENCH Jacky, MULLER Jean-Christophe, RINGEISEN Christian, SCHAEFFER Véronique, SCHEER Thomas, WISSENMEYER Franck, WOEHREL Véronique

Absents excusés : WEEBER Marie-Anne (procuration à

RINGEISEN Christian)

Monsieur Le Maire a constaté que le quorum était atteint pour tenir la réunion.

ORDRE DU JOUR

1/ DCM20250006-1 : Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à L'UNANIMITÉ, de procéder à la désignation de Madame Véronique WOEHREL pour remplir cette fonction.

2/ DCM20250006-2 : Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2025

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à L'UNANIMITÉ le procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 juin 2025.

3/ Intercommunalité

Le Maire informe les conseillers que M. BREITEL, Maire d'Huttenheim et vice-président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, qui devait présenter le rapport d'activité 2023 de la 3CE n'a pas pu se libérer. La présentation a donc été annulée.

4/ Ressources Humaines

Informations :

Le Maire informe les conseillers que [REDACTED] est à temps plein au secrétariat depuis le 1er juillet 2025. Ses horaires ont été adaptés afin qu'elle puisse bénéficier d'un mercredi sur trois.

La commune a sollicité l'association REAGIR afin d'assurer le ménage dans les écoles et à la mairie, en raison de l'absence de l'agent d'entretien. À cette occasion, le Maire tient à remercier ses deux adjointes pour leur implication sur ce sujet. Si l'absence de l'agent devait se prolonger au-delà du mois de septembre, le Maire envisage de faire appel à une société de nettoyage.

Présentation du RSU 2024 :

À la demande du Maire, la secrétaire de mairie présente les données RSU 2024 aux conseillers.

DCM20250006-3 : Création d'un poste d'adjoint d'animation

Le Maire expose : à la demande des parents, l'APEW a réalisé un sondage afin d'évaluer l'intérêt pour la mise en place d'un service de garderie de 7h à 8h pendant les périodes scolaires.

L'APEW a présenté le résultat de ce sondage à la commune, qui s'est ensuite renseignée auprès du CDG67 sur le type de poste à créer et a lancé une campagne de recrutement.

Le Maire souhaite aussi lancer une campagne d'engagement auprès des parents afin de connaître le nombre de familles réellement intéressées pour examiner la faisabilité du projet qui débiterait après les vacances de la Toussaint.

Il a établi les modalités du projet à savoir :

- ♦ Une facturation à 3 euros de l'heure peu importe le temps de garde réel par enfant payable tous les semestres
- ♦ La création d'un poste non permanent (année d'essai) d'adjoint d'animation à 7/35^{ème} qui assurera le service pendant les périodes scolaires et qui ne sera pas remplacer en cas d'absence
- ♦ La création d'un règlement pour l'accueil du matin par la commission vie scolaire et petite enfance

- ♦ Un formulaire d'engagement à destination des parents d'élèves sera distribué par le biais des écoles pour ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à L'UNANIMITÉ, la création d'un emploi d'adjoint d'animation territorial à temps non complet, en qualité de contractuel.

Les attributions consisteront à : la durée hebdomadaire de service est fixée à 7/35e et la rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 367, indice majoré : 366

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article L332-23 1° du code général de la fonction publique pour faire face à un accroissement temporaire d'activité : 12 mois pendant une même période de 18 mois.

DCM20250006-4 : Nomination et rémunération du coordonnateur communal

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'une campagne de recensement de la population sera organisée en 2026.

À ce titre, un coordonnateur communal ainsi que trois agents recenseurs devront être recrutés. Il propose au Conseil municipal de se prononcer sur la nomination du coordonnateur communal ainsi que sur sa rémunération. Les conditions de nomination des agents recenseurs seront débattus quand la commune aura reçu le montant de la dotation forfaitaire prévue à cet effet par l'Etat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, les différentes lois et décrets relatifs au recensement de la population, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par **16 voix POUR et 2 abstentions** (Franck LUTZ, Jean Christophe MULLER) décide :

- ♦ De nommer un coordonnateur communal pour le recensement de la population, lequel se déroulera du **15 janvier au 14 février 2026**.
- ♦ De confier au coordonnateur communal, après qu'il ait effectué sa formation avec l'Insee, les missions suivantes :
- ♦ Mettre en place l'organisation dans la commune conformément aux préconisations du manuel à l'usage des communes ;
- ♦ Assurer la logistique nécessaire au bon déroulement de l'opération ;
- ♦ Organiser la campagne locale de communication ;
- ♦ Organiser la formation des agents recenseurs ;
- ♦ Assurer, le cas échéant, la formation de l'équipe communale ;
- ♦ Encadrer et suivre l'activité des agents recenseurs.
- ♦ De fixer la rémunération forfaitaire du coordonnateur communal à la somme de **500 € brut** pour l'ensemble de sa mission.

5/Finances

Informations : le Maire présente deux demandes de subvention pour des voyages scolaires, déposées par un administré. Il estime que celles-ci n'entrent pas dans le cadre de la délibération prévue à ce sujet. Les conseillers municipaux partagent cette interprétation et approuvent la décision de refuser l'attribution des subventions sollicitées.

Audrey KISTNER informe les conseillers que l'adjudication des fruits a eu lieu le mardi 26 août 2025. Une dizaine de personnes y ont assisté et un lot n'a pas trouvé preneur.

La recette pour la commune s'est élevée à 255 €. Elle sollicite les disponibilités des conseillers pour le vendredi 12 septembre, afin de procéder à la cueillette et à la fabrication du jus de pommes avec les deux lots réservés au CME, le local de fabrication n'étant pas disponible le samedi 13 septembre.

6/ Travaux

DCM20250006-5 : Devis – travaux d'enrobés

Nicolas EHRHARD explique aux conseillers que le trottoir est à refaire après la construction de la nouvelle maison à côté du presbytère. En raison de l'emprise du chantier, les travaux de construction ont en effet provoqué des dégradations sur le trottoir. Afin d'engager sa réfection, la commune a sollicité deux devis :

- ♦ le premier de TAMAS BTP 67 dont le montant s'élève à 1 104 € TTC
- ♦ le second de l'entreprise Arkédia (déjà chargée de la reconstruction du pont au lieu-dit Erlen) d'un montant 1 519.07 € TTC.

Marc GASS demande pourquoi le propriétaire de la maison ne prend pas en charge le coût des travaux de réfection du trottoir endommagé.

Nicolas EHRHARD lui répond que la commune a pour habitude de financer la remise en état et l'abaissement du trottoir lorsqu'une nouvelle construction est réalisée. Il informe également les conseillers que TAMAS BTP 67 a transmis un complément de devis pour la réfection de trottoirs en deux autres lieux : rue du Stade et devant le n°56 rue du 20 Novembre, pour un montant total de 3 133,20 € TTC.

Le Maire propose de choisir le devis de TAMAS BTP 67 pour un montant de 3 133.20 € TTC

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à L'UNANIMITÉ valide le devis de l'entreprise TAMAS BTP 67 d'un montant de 3 133.20 € TTC et autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

Informations :

Marc GASS interroge le Maire sur la reconstruction du pont au lieu-dit Erlen. Ce dernier lui répond qu'elle va bientôt débuter et que la subvention demandée par la commune aux titres des amendes de police pour financer ce projet pourrait passer de 40 à 50 % du montant retenu par la CEA.

Il est constaté que les poutres assurant le soutien du plancher du bureau d'accueil de la mairie, occupé par les secrétaires présentent un état de dégradation avancé. Des réparations provisoires ont été effectuées, toutefois une réfection complète du plancher s'avère indispensable.

En conséquence, l'acquisition de l'armoire-forte inscrite au budget ne pourra être réalisée, l'état actuel du plancher ne permettant pas d'en supporter la charge.

7/ Forêt

Informations :

Le Maire informe les conseillers que la coupe des peupliers a eu lieu. Les bûcherons ont procédé au débardage et l'enlèvement est prévu dans les prochains jours.

Bilan ONF 2024

M. Christian RINGEISEN présente le bilan ONF 2024 pour la commune aux conseillers.

8/ DCM20250006-8 : Délégations du Maire : compte-rendu d'information sur les devis

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux pouvoirs délégués au Maire par le Conseil Municipal et la délibération n°20200004-3-1 en date du 8 juin 2020 portant délégation des attributions du Conseil Municipal au Maire ;

Le Conseil Municipal, à L'UNANIMITÉ, **PREND ACTE** du compte-rendu d'information dressé par Monsieur le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégations qu'il détient selon l'article L2122-22 du CGCT.

- ♦ Devis Spyral – bloc 2 prises + enrouleur – 269,19 € HT soit 314,63 € TTC
- ♦ Devis ONF – démontage tilleul – 88,80 € HT soit 106,56 € TTC
- ♦ Devis Choppinfo – ordinateur portable secrétariat + 2 écrans + station d'accueil + 1 sacoche – 1 253 € HT soit 1 503,60 € TTC
- ♦ Devis MEA – Lave-vaisselle - salle polyvalente – 4 110 € HT soit 4 932 € TTC
- ♦ Devis Choppinfo – 4 ordinateurs portables – écoles – 1 560 € HT soit 1 872 € TTC
- ♦ Devis Choppinfo – Projecteur LCD + tableau blanc triptyque + Wifi + frais d'installation – 2 848 € HT soit 3 417,60 €
- ♦ JLK Automobiles – Réparations Boxer – 1 889,65 € HT soit 2 267,58 € TTC
- ♦ ACI – Hébergement des données du logiciel population sur une serveur externe – 1 an – 480 € HT soit 576 € TTC.

9/ DIA

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner parvenue en Mairie et approuve la décision du Maire de ne pas exercer le droit de préemption.

Le Maire présente ensuite aux conseillers la liste des différentes demandes d'urbanisme reçues depuis le dernier Conseil Municipal.

10/ Informations diverses :

Le Maire informe les conseillers municipaux avoir reçu un courrier de la Préfecture concernant deux demandes de Permis Exclusif de Recherches : l'un portant sur l'évaluation du potentiel géothermique en vue d'une exploitation énergétique, et l'autre relatif à la recherche de lithium et de substances connexes afin d'évaluer le potentiel minier de la zone et les possibilités d'extraction. Il précise que le Conseil municipal doit se prononcer sur le sujet avant le 1er octobre 2025. Passé ce délai, l'absence de délibération vaudra accord tacite pour la Pré-

fecture. Le Maire indique qu'il transmettra les documents aux conseillers municipaux et consultera les maires concernés pour concertation. Il annonce qu'une séance du Conseil sera organisée, avant la date butoir fixée par la Préfecture, afin de délibérer exclusivement sur ce point.

Tous les points ayant été abordés, le Maire clôt la séance à 22h07.

La secrétaire de séance

Le Maire

Véronique WOEHLER

Christian STRIEBEL

INFORMATION IMPORTANTE

Pour votre sécurité, veuillez noter les dates des prochaines battues de chasse :

25 et 26 octobre 2025

15 et 16 novembre 2025

06 et 07 décembre 2025

10 et 11 janvier 2026

24 et 25 janvier 2026



Les Infos

Paroisse Saint Matthieu

FETE DIEU

Un grand **MERCI** à tous ceux qui ont contribué à l'organisation et à la réussite de la FETE DIEU le 22 juin 2025 (l'Entente Musicale Stotzheim-Westhouse, la Chorale Ste Cécile, les Pompiers, les Membres du Conseil Municipal, le prêtre Eric Krupa, les servants de messe, les sacristains, les lecteurs, les porteurs du dais et des bannières, fleuriste, ...).

MERCI pour les 4 autels magnifiquement décorés par des villageois qui nous ont permis après la messe de perpétuer la procession du Saint Sacrement et qui ont servi de reposoirs à l'ostensoir ainsi qu'à un temps de prière, de chant et de bénédiction des fidèles.

MERCI à toutes les autres personnes dans l'ombre qui s'occupent du nettoyage de l'église et autres... tout au long de l'année.



VENTE DE CALLUNAS TEINTÉES



LE 4 OCTOBRE 2025

Les enfants, accompagnés de leurs parents, passeront chez vous, en matinée, pour vous proposer une gamme étendue de coloris, permettant d'embellir vos balcons, massifs, tombes ou bacs.

Un point de vente sera tenu dans la cour de l'école
élémentaire en face de la mairie à partir de 9h30.

**LA TOTALITÉ DES BÉNÉFICES RÉALISÉS
PERMETTRA DE FINANCER LES ACTIVITÉS DE NOS
ENFANTS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE SCOLAIRE.**

Sapeurs Pompiers



Comme chaque année, les sapeurs-pompiers de Westhouse passeront le 11 novembre et le week-end du 15/16 novembre pour vous proposer les traditionnels calendriers.

Nous vous remercions d'avance pour l'accueil que vous leur réserverez et pour votre générosité.

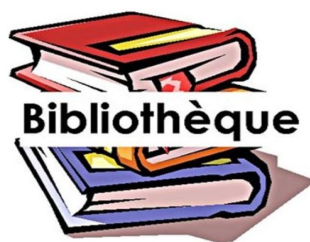


Point lecture

Bibliothèque de Westhouse

*La bibliothèque de Westhouse vous propose un large choix de livres pour tous les publics.
Pour petits ou grands lecteurs, l'adhésion est gratuite.*

*L'équipe de la bibliothèque est à la recherche de bénévoles pour animer/proposer des activités
ou tenir des permanences. Si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à nous contacter !*



Pour plus d'informations :
bibliotheque.westhouse@gmail.com

Horaires d'ouverture

mercredi de 14h à 16h
vendredi de 17h à 18h30
samedi de 10h à 12h

Cours d'échecs

**Section échecs de Westhouse affiliée au club
d'échecs de Hindisheim**

Animateur : Serge Schappacher

Démarrage des activités échecs saison 2025/26 le 3 Septembre 2025

Je vous propose de nous retrouver :

- ⇒ Pour les enfants : de **14h à 17h** le mercredi après-midi à l'école de la Place.
- ⇒ Pour les adultes : de **20h à 22h** le jeudi à l'école de la Place.

Tarif enfant 30€ incluant la licence A ou B (assurance FFE comprise)
Tarif adulte 30€ licence B, 80€ licence A

3 séances (découvertes) gratuites par enfant et par adulte

Licence A tournois lents (supérieur à 50 mn par joueur).
Licence B tournois rapides (environ 15mn par joueur)

**Vous pouvez me contacter soit au 06 81 53 23 10
ou par mail serge.schappacher@free.fr**



Information : Recensement et Elections 2026

Suite à la demande de Monsieur le Sous-Préfet, notre commune se dote d'un **deuxième bureau de vote**.

Cette décision répond à la réglementation qui prévoit qu'un bureau de vote ne doit pas accueillir plus de **800 à 1 000 électeurs inscrits** afin de garantir le bon déroulement des scrutins et le confort de chacun.

Répartition des bureaux de vote :

Bureau de vote n°1 : Salle Sainte-Barbe

Bureau de vote n°2 : Salle Polyvalente

À partir du prochain scrutin, les électeurs seront répartis entre ces deux lieux. Les listes électorales seront mises à jour pour préciser votre bureau de rattachement.

Nous vous invitons à vérifier votre inscription et votre lieu de vote en mairie dès que possible afin d'éviter toute confusion le jour de l'élection.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie.

Recensement de la population 2026

*Notre commune participera au recensement de la population du **15 janvier** au **14 février 2026**.*

Un agent recenseur mandaté par la mairie se présentera à votre domicile.

*Il sera facilement identifiable grâce à sa **carte officielle** et vous remettra les documents nécessaires.*

Merci à toutes et à tous pour votre participation !





Les anniversaires

BON ANNIVERSAIRE AUX PERSONNES NÉES EN OCTOBRE...



- 91 ans :** M. Gérard WISSENMEYER né le 09.10.1934
89 ans : Mme Stéphanie PABST née Waltz le 18.10.1936
 Mme Bernadette ACKERMANN née Ehrhard le 20.10.1936
86 ans : Mme Liliane SPATZ née Burgard le 12.10.1939
 M. Roger HILD né le 29.10.1939
82 ans : Mme Fernande SCHMITT née Wentzinger le 01.10.1943
 Mme Jeannine EHRHARD née Peter le 04.10.1943
 Mme Yolande KRONENBERGER née Hubrecht le 21.10.1943
80 ans : Mme Chantal ROHMER née Arnold le 06.10.1945
 Mme Paulette HECKMANN née Witz le 30.10.1945
79 ans : Mme Danielle ROHRER née Devaux le 21.10.1946
77 ans : M. Christian DEVAUX né le 23.10.1948
 M. Jean-Marie TRUG né le 29.10.1948
76 ans : M. Jean-Marie HUCK né le 22.10.1949
 Mme Raymonde FROMM née Wetterwald le 26.10.1949
 Mme Christiane SPECHT née Faust le 27.10.1949
75 ans : M. Richard WEHRLI né le 02.10.1950
 Mme Marie-Louise SCHMELTZ née Meyer le 06.10.1950
74 ans : Mme Camilla WALTER née Hirtz le 18.10.1951
 M. Jean Claude REIMINGER né le 26.10.1951
73 ans : Mme Monique SCHULTZ née Naegelen le 05.10.1952
72 ans : M. Jean-Marie L'HOPITAL né le 06.10.1953
 M. Robert MAENNER né le 18.10.1953
70 ans : Mme Solange CHURQUE née Fabre le 12.10.1955
 M. André WEHRLI né le 22.10.1955

EN NOVEMBRE...

- 89 ans :** M. Martin MOENCH né le 17.11.1936
88 ans : Mme Joséphine KIEFFER née le 01.11.1937
 M. Florent HUG né le 22.11.1937
85 ans : Mme Valentine RITZENTHALER née Gittinger le 18.11.1940
 M. Pierre BECHTEL né le 28.11.1940
84 ans : M. Jean-Pierre SCHWAAB né le 07.11.1941
 M. Daniel MORIN né le 18.11.1941
 M. Cyrille DOTTER né le 24.11.1941
81 ans : Mme Marie-Odile SCHON née Pierre le 19.11.1944
77 ans : Mme Marie-Jeanne HUG née Lang le 01.11.1948
 M. Bernard WETTERWALD né le 06.11.1948
73 ans : M. Marc CHURQUE né le 16.11.1952
72 ans : Mme Myreille KORNMANN née Didelot le 05.11.1953
 M. Pierre KIRMANN né le 21.11.1953
 M. Michel CAPALDI né le 09.12.1953
71 ans : M. Robert GAROIS né le 20.11.1954
 M. Jean-Marie HUCK né le 25.11.1954
70 ans : M. Daniel OSTER né le 09.11.1955



ET EN DECEMBRE



- 94 ans :** M. Alfred LEHMANN né le 10.12.1931
93 ans : Mme Suzanne SCHULTZ née Kretz le 31.12.1932
91 ans : Mme Christiane WISSENMEYER née Lindecker le 28.12.1934
90 ans : Mme Joséphine OBERLE née Dotter le 24.12.1935
82 ans : M. René ROHMER né le 30.12.1943
79 ans : Mr Roger BARTHELEMY né le 12.12.1946
78 ans : Mme Elisabeth GRAU née Mathern le 30.12.1947
77 ans : Mme Nicole REIBEL née Dacht le 02.12.1948
M. Gérard FEIST né le 19.12.1948
M. Jean-Pierre EHRHARD né le 31.12.1948
76 ans : Mme Odile LANDMANN née Wolff le 17.12.1949
75 ans : Mme Simone DEVAUX née Arlen le 12.12.1950
M. Robert FROMM né le 29.12.1950
74 ans : M. André WILLMANN né le 01.12.1951
Mme Suzanne WENDLING née Barthelmé le 06.12.1951
M. Gino SAVIO né le 18.12.1951
72 ans : M. Yves PERNET né le 11.12.1953
71 ans : Mme Gabrielle BENSEDDIK née Schott le 12.12.1954
70 ans : Mme Mireille NOURRY née Milsztain le 23.12.1955
M. Denis KORNMANN né le 25.12.1955



Au calendrier

OCTOBRE

- ◆ 04 Vente de callunas
- ◆ 10-11-12 ESW - Vente cartes de soutien
- ◆ 12 ASW - Octobre rose
- ◆ 31 AGF - Soirée Halloween

DECEMBRE

- ◆ 05 AGF - Saint Nicolas/Marche aux lampions
- ◆ 06 Bredeles par les enfants de l'école
- ◆ 07 Fête de Noël des Seniors
- ◆ 12 Veillée de Noël des écoles
- ◆ 13 TCW - Fête de Noël des enfants
- ◆ 20 ESW - Fête de Noël des enfants
- ◆ 31 ASW - Soirée de la St Sylvestre

NOVEMBRE

- ◆ 07 PCS - AG
- ◆ 11 Amicale Sapeurs Pompiers - Vente des calendriers
- ◆ 08 ASW - Soirée Couscous
- ◆ 13 Comité des Fêtes au clubhouse de la Pétanque
- ◆ 15-16 Amicale des Sapeurs Pompiers - Vente des calendriers
- ◆ 15 Inauguration de la borne de la voie de la 2ème DB
- ◆ 23 Fête Sainte Cécile - Eglise St Matthieu
- ◆ 29 PCS - Vente de sapins

NOTA BENE :

AGF : Association Générale des Familles
(section Westhouse)
APSAN : Association des Pêcheurs Sportifs et Amis de la Nature

ESW : Etoile Sportive de Westhouse (basket)
ASW : Association Sportive Westhouse (football)
PCS : Pétanque Club de la Scheer
TCW : Tennis Club de Westhouse



Les associations vous informent

Fête de la musique



La Fête de la Musique de cette année a été un véritable succès grâce à la collaboration entre la chorale Clé des Chants de Westhouse, l'Entente Musicale Stotzheim-Westhouse. Un invité a clôturé cette belle soirée : le groupe Kerozen.

La soirée a été marquée par des performances inoubliables, une ambiance chaleureuse, et un public conquis. Nous tenons à remercier chaleureusement tous les participants, artistes et spectateurs, qui ont fait de cet événement un moment magique.

Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition encore plus festive !

DI MANCHE DE 9H À 10H LE BASKET POUR LES 3-5 ANS ! MICRO BASKET

du 21/09/2025 au 07/06/2026

Salle polyvalente, Rue du stade - 67230 Westhouse

Westhouse E.S.
Schmitt Christelle
eswesch@gmail.com
06 29 02 23 13

ESW

ÉCOLE FRANÇAISE DE BASKET LABEL FFBB

RUE DU STADE
67230 WESTHOUSE

WESTHOUSE E.S.
@ ESWESCH@GMAIL.COM
Ametis Théophile
06 21 47 26 11

Schmitt Christelle
06 29 02 23 13

ÉCOLE U7-U9 DE BASKET

Tu es né entre 2017 et 2020, rejoins notre école de basket et découvre le plaisir du basket avec des entraînements adaptés aux plus jeunes, dans une ambiance ludique et dynamique.

Les jeudi de 16h45 à 17h45
A PARTIR DU 11 SEPTEMBRE

PCS

Pétanque Club de la Scheer 2025

Sapins Nordmann

Participation au Téléthon : 1€ par sapin vendu

Vente sur réservation par SMS ou par mail avant le 3 décembre
auprès de Jean-Pierre HINSCHBERGER
Tél : 07 87 62 85 23
Mail : jphinschberger@gmail.com

Retrait des sapins le samedi 6 décembre
Au Club - Rue du Stade 67230 WESTHOUSE

Tarifs par taille et horaires de retrait :

- 23€ - 0.80m à 1.24m de 10h à 10h30
- 28€ - 1.25m à 1.49m de 10h30 à 11h
- 34€ - 1.50m à 1.74m de 11h à 11h30
- 38€ - 1.75m à 1.99m de 11h30 à 12h
- 44€ - 2.00m à 2.50m de 11h30 à 12h30
- 6€ le bouquet de branches

Pour un sapin supérieur à 2.50m → Nous consulter

Sapins originaires d'un pépiniériste local
Coupés maximum 3 jours avant la vente.

REGISTRE DES ASSOCIATIONS TRIBUNAL D'INSTANCE D'ILLIRICH GRAFFENSTADEN VOLUME XII FOLIO
SIRET N° 885 963 323 00010563 SOCIAL - RUE DU STADE 67230 WESTHOUSE

AGF WESTHOUSE

(Association Générale des Familles)

Nous espérons que vous avez passé un bel été et qu'il vous a été profitable tant en termes de repos que de bons moments en famille et amis. Les enfants sont à présent repartis sur le chemin des écoles... Et nous avons à nouveau revêtu nos capes de bénévoles...

Au vu du succès de certaines activités les années précédentes, nous avons le plaisir de vous les proposer dès cette rentrée... n'hésitez pas à nous rejoindre même si elles ont déjà démarré.

ACTIVITÉ ADULTES

Yoga

Ateliers animés par Valérie RINGEISEN, professeure diplômée



LES JEUDIS
DE 19H À
20H30

À PARTIR DU 11 SEPTEMBRE

Salle des pompiers - Petite rue de l'Eglise à Westhouse

Tarif et inscription

AGF Westhouse
westhouse@agf67.fr
07 56 10 99 76



Valérie Ringeisen, notre Maître Yogi, continuera de chouchouter les **adultes** :

- **Yoga** depuis le **11 septembre** : tous les jeudis hors vacances scolaires, de 19h à 20h30, salle Ste Barbe.
- **Gym seniors** depuis le **9 septembre** : un mardi sur deux hors vacances scolaires, de 17h30 à 18h30, école de la Place.

Nous prévoyons également des activités créatives et de bien-être pour les adultes ... des occasions supplémentaires de vous évader de votre quotidien. L'équipe est en pleine réflexion et ne manque pas d'idées !

Quatre animatrices pleines d'imagination et de bienveillance vous accueilleront avec vos **enfants**, 1 fois par mois :

- **Les ateliers des tout petits** (bricolages, éveil corporel de 18 mois à 4 ans) : avec Elsa Halimi, les samedis ou dimanches matin, école maternelle du Saule. Prochaines dates à noter dans vos agendas : **19 octobre, 9 novembre et 7 décembre**
- **Les ateliers musicaux** (de 5 à 12 ans) : avec Eva Golder, les samedis matin, école maternelle du Saule. Prochaines dates à définir
- **La poterie** (à partir de 4 ans) : avec Céline Ferreira, les dimanches matin, école de la Place. Prochaines dates : **5 octobre, 16 novembre et 30 novembre**

ATELIERS PARENTS/ENFANTS

Balade automnale en famille

Animées par Christine KUHNN « Éveil nature »



Dimanche 26 octobre
De 14h à 17h

Partez à la découverte des plantes sauvages découvrez leur utilité au quotidien (cuisine, soin...)

RDV au 3A rue du Stade 67230 WESTHOUSE

€ / famille - gratuit pour les adhérents AGF

Équipement : pantalon long et bonnes chaussures

À partir de 5 ans

Renseignements et inscriptions :
westhouse@agf67.fr



- **Balade nature en famille** (à partir de 5 ans) : avec Christine Kuhn les dimanches matin. Prochaine date : **26 octobre**.

Pour accompagner au mieux les parents, nous proposons également des **cafés parents** en soirée : « Motiver et accompagner son enfant » le mardi **30 septembre** à 19h30 à l'école de la Place. Prochaines dates à définir

Nous vous invitons d'ores et déjà à noter nos prochaines retrouvailles en famille :

- En octobre pour fêter **Halloween** ... petits monstres, mystérieux fantômes et sorcières malicieuses seront les bienvenus pour festoyer autour du chaudron de potion à la citrouille.
- En décembre pour aller à la rencontre de **Saint-Nicolas** et de son âne à la

leur des lampions.

Les dates et lieux vous seront communiqués ultérieurement, restez à l'affût !

N'hésitez pas à vous rendre sur notre page Facebook « AGF Westhouse » ainsi que notre page Instagram @agfwesthouse

Nous vous souhaitons une belle reprise automnale et avons hâte de partager ces moments conviviaux avec vous !

A très bientôt, L'équipe AGF Westhouse

Marché du printemps - 18 mai 2025

AGF WESTHOUSE SÉNIORS

Gym sur chaise

Séances animées par Valérie RINGEISEN

À PARTIR DU 9 SEPTEMBRE

LES MARDIS DE 17H30 À 18H30

(Hors vacances scolaires)

CYCLE DE 20 SÉANCES

À l'école de la Place
278 rue des Agriculteurs
67230 Westhouse



Tarif et inscription

AGF Westhouse
westhouse@agf67.fr
06 30 38 24 12



CAFÉ PARENTS

La scolarité : **Motiver et accompagner son enfant**

Animé par Laurent RAKOTOMALALA



Mardi 30 septembre
de 19h30 à 21h

Comment accompagner nos enfants dans leur scolarité ?
Quelles attitudes développer pour devenir un "parent motivateur" ?

GRATUIT

École de la Place - 278 rue des Agriculteurs à Westhouse

Inscriptions et renseignements :
westhouse@agf67.fr



Une image, une histoire



une image, une histoire

Chers Weschers

Quelques nouvelles de notre association...



Le 21 juin nous avons participé à l'inauguration du nouveau club-house de foot de Sand. Nos joueurs ont été invités, ce qui nous a permis de faire quelques beaux clichés.



Nous avons également fait quelques photos du fleurissement et des manifestations de notre village



Sommerfescht



Fête Dieu



Fleurissement

La fête des bateliers de Rhinau a été l'occasion de montrer nos photos qui ont rencontré un vif succès chez les petits comme les grands.



Et depuis la rentrée, nous avons recommencé à nous réunir un vendredi sur 2 afin de parfaire nos techniques photographiques.

À bientôt pour de nouvelles aventures.

AS Westhouse : une saison qui démarre fort

L'Amicale Sportive Westhouse a repris le chemin des terrains avec enthousiasme et de belles perspectives pour la saison 2025/2026. Après une préparation studieuse, le club affiche déjà des résultats encourageants et une dynamique positive.

Chez les seniors, l'effectif s'est considérablement renforcé avec l'arrivée de quinze à vingt nouveaux joueurs et très peu de départs. Deux équipes sont engagées cette saison. L'équipe fanion, dirigée par Cédric Kuntz qui entame sa deuxième année à sa tête, a débuté en fanfare avec une victoire convaincante en Coupe de France face à Sand (4-0). L'équipe réserve, désormais encadrée par Lilian Martz, poursuit sa mission avec un esprit collectif fidèle à l'identité du club.



Côté jeunes, l'ASW a mis en place un encadrement renouvelé pour accompagner la progression des différentes catégories. Les U7 sont encadrés par Lilian Martz et Samuel Huck, tandis que les U9 sont suivis par Romain Heilig et Yohan Ginter. Les U11 bénéficient des conseils de Nathan Trog, Vincent Dullieux, Quentin Weiss et Titouan Scherer ont pris en main les U13, enfin, les U15 évoluent en entente avec le club voisin de Gerstheim.

Grâce à l'implication de ces éducateurs, joueurs ou anciens joueurs du clubs, les jeunes licenciés peuvent progresser dans un cadre formateur et convivial. Grosse nouveauté aussi pour la rentrée, l'ouverture d'une section babyfoot (découverte du foot pour les moins de 5 ans). Une discipline encore peu répandue, susceptible d'ouvrir la voie de ce sport aux tout petits !

Au-delà du terrain, l'AS Westhouse continue d'animer la vie associative du village. Le traditionnel rosbif du club aura lieu le 28 septembre. La soirée du Nouvel An, véritable succès l'an passé, sera reconduite avec des détails communiqués prochainement. Le club prépare également une nouveauté : une soirée caritative en marge d'Octobre Rose, dont les bénéfices seront reversés à la lutte contre le cancer du sein.

Le recrutement reste ouvert pour les jeunes comme pour les seniors, qu'ils soient débutants ou confirmés.

Et pour celles et ceux qui souhaitent porter les couleurs du club sans forcément jouer, une boutique en ligne a été récemment créée. Le lien est disponible sur la page Facebook « Amicale Sportive Westhouse ».

Avec un effectif renforcé, un staff investi et des projets ambitieux, l'AS Westhouse aborde cette nouvelle saison avec énergie et optimisme.

AS WESTHOUSE
Octobre ROSE
SAMEDI 11 OCTOBRE
Au club house de l'ASW
Bénéfices reversés à la ligue contre le cancer du sein

17h00 - Cours de Yoga avec Anne Bernhardt
15€

18h15 - Atelier de sensibilisation d'autopalpations

19h00 - Soirée animée par DJ Draco
Avec petite restauration
15€*

DRESS CODE : ROSE
Même pour vous messieurs

Réservez votre place en flashant le QR code

*25€ pour le pack yoga + soirée
et 8€ pour les enfants (soirée uniquement)

Pour poursuivre sa volonté de développement, le comité de l'AS Westhouse cherche activement de nouveaux membres pour renforcer ses rangs.

AS WESTHOUSE
Nouvel An
A PARTIR DE 19H
à la salle polyvalente

80€ / adulte
30€ / enfant*

avec DJ Draco

Buffet froid avec un apéritif & softs compris

Réservez par SMS :
Franck WISSENMEYER 06 12 41 28 67
Delphine AMANN 06 08 36 26 85

*de 6 à 12 ans

Rétrospective



Kermesse scolaire

En juin 2025...

Repair café



Marché aux puces



Election nouveau CME

En juillet 2025...



Concours de dessins Crédit Mutuel



Remise des brioches à l'école



Remise de médaille
chez les pompiers

Firowetraffe





Fête du Holzbud



Firowetraffe



Brunch des nouveaux arrivants



Loto ESW

**Wescherblattel n° 110 :
parution fin mars 2026**

Sommerfescht



En août 2025...

Marche du
Panda Club



Fête des voisins rue du Kirweg



En septembre 2025...



Journée du Conseil Municipal

Responsable de la Rédaction et de la Publication :

Audrey KISTNER

Rédacteur en chef : Mireille FUHRMANN

Membres du Comité de Rédaction :

Nicolas EHRHARD, Céline ETIENNE, Agnès FEIST,
Estelle FRITSCH, Éric FROMM, Christian STRIEBEL

Imprimé par nos soins